

L'issue des projets de loi émanant de la Chambre des communes déposés pour première lecture au Sénat								
A. Législature (Date)	36e (1997-2000)	37e (2001-2004)	38e (2004-2005)	39e (2006-2008)	40e (2008-2011)	41e (2011-2015)	Total	Moyenne
B. Le nombre des projets de loi étudiés au Sénat	183	212	96	177	192	240	1100	183.3
C. Le nombre des projets de loi émanant de la Chambre des communes étudiés par le Sénat	112	129	50	96	80	158	625	104.2
D. La proportion des projets de loi étudiés au Sénat qui émanent de la Chambre des communes (C/B*100)	61.2%	60.8%	52.1%	54.2%	41.7%	65.8%	N/A	56.0%
E. Le nombre des projets de loi émanant de la Chambre des communes étudiés au Sénat qui ont été sanctionnés	106	103	50	75	63	139	536	89.3
F. La proportion des projets de loi émanant de la Chambre des communes étudiés au Sénat qui ont été sanctionnés (E/C*100)	94.6%	79.8%	100.0%	78.1%	78.8%	88.0%	N/A	86.6%
G. Le nombre de projets de lois émanants de la Chambre des communes qui sont morts au feuilleton au Sénat	6	26	0	21	17	19	89	14.8
H. La proportion des projets de loi émanant de la Chambre des communes qui sont morts au feuilleton au Sénat (G/C*100)	5.4%	23.2%	0.0%	18.8%	15.2%	17.0%	N/A	13.2%
I. Le nombre de projets de loi officiellement rejetés par le Sénat	1	1	0	0	1	0	3	0.5
J. Le nombre de projets de loi émanant de la Chambre des communes sanctionnés avec amendement du Sénat	10	11	3	7	1	1	33	5.5
K. La proportion des projets de loi émanant de la Chambre des communes ayant été sanctionnés avec amendement du Sénat (J/E*100)	9.4%	10.7%	6.0%	9.3%	1.6%	0.7%	N/A	6.3%
L. Le nombre de projets de loi émanant de la Chambre des communes ayant reçu amendement par le Sénat	10	14	3	9	3	2	41	6.8
M. La proportion des projets de loi émanant de la Chambre des communes qui ont reçu un amendement du Sénat (L/C*100)	8.9%	10.9%	6.0%	9.4%	3.8%	1.3%	N/A	6.7%
O. La majorité à la Chambre des communes	PLC	PLC	PLC	PCC	PCC	PCC		
P. La majorité au Sénat (à la fin de la législature)	PLC	PLC	PLC	PLC	PCC	PCC		

*Lors d'une législature, il peut arriver qu'un même projet de loi soit compté deux fois. C'est le cas lorsque le projet de loi meurt au feuilleton lors d'une session et est réintroduit lors de la session suivante dans un nouveau projet de loi.